

Plan d'études cadre master psychomotricité

Domaine : Travail Social

Filière : Psychomotricité

1. Intitulé de module : Posture professionnelle et identité _ M1 2025-2026

Code : T.PM.SO 354.101.F19

Type de formation : Master

Niveau : module de base

Type : module principal

Caractéristiques : module obligatoire

Organisation temporelle : 1^{er} semestre du MSc
en Psychomotricité (S1)

2. Organisation

Crédits ECTS : 10

Langue principale d'enseignement :
Français

3. Pré-requis

Aucun

4. Compétences visées/ Objectifs généraux d'apprentissage

Ce module fait partie de l'axe de formation *Approches théoriques et méthodologie professionnelle*. Il introduit et sensibilise les étudiant-e-s aux spécificités des théories et modèles qui sous-tendent l'intervention en psychomotricité.

Objectifs d'apprentissage :

1. Interroger ses états pour restituer ses compétences et limites psychocorporelles à partir d'expériences ludiques, corporelles et relationnelles
2. Reconnaître et décrire les fondements de l'organisation psychomotrice en utilisant le vocabulaire spécifique
3. Reconnaître les éléments de base des spécificités scientifiques et professionnelles de la psychomotricité en intégrant une vision interdisciplinaire et interprofessionnelle.

Compétences cibles¹ :

1. Mobiliser de façon appropriée les connaissances, gestes et attitudes professionnels fondamentaux en psychomotricité, et les ajuster à la diversité des contextes
 - **1a :** Prendre en compte de façon conjointe les dimensions somatique, émotionnelle, communicationnelle, psychologique du corps et les processus de liaison entre le corps et le psychisme
 - **1b :** Repérer les facteurs neuro-sensori-moteurs, relationnels et sociaux qui influencent l'instrumentation du corps

¹ Se référer au profil de compétences, annexe 1 du Plan d'études cadre de la filière

- **1d** : Porter son attention sur les signes et manifestations corporelles, ainsi que leur signification dans la dynamique de la personne et de ses interactions avec son environnement
- **1e** : Intégrer dans sa posture professionnelle les cadres légaux, les principes éthiques, la déontologie professionnelle et les règles institutionnelles
- 2. Assurer des interventions en psychomotricité en autonomie dans des contextes et situations complexes
 - **2e** : Intervenir en mobilisant les dimensions de sensorialité, de perception et de sa propre organisation psychomotrice
- 3. Fonder et argumenter ses décisions à partir de son expertise scientifique et professionnelle dans des contextes novateurs et à partir d'informations partielles
 - **3a** : Analyser et reconnaître les enjeux et caractéristiques des différents contextes dans lesquels la psychomotricité est présente
- 4. Travailler en réseau et collaborer en contexte interprofessionnel ainsi qu'avec l'entourage des usager·ère·s
 - **4b** : Participer au développement d'une compréhension partagée et de complémentarités intra et interprofessionnelles
- 5. Mettre en œuvre des stratégies réflexives de développement professionnel et scientifique
 - **5a** : Porter un regard critique sur son action afin de faire évoluer ses pratiques et mécanismes de réflexion ainsi que ses modes relationnels et corporels

L'étudiant·e documente les apports de ce module au développement de ses compétences dans son portfolio d'apprentissage.

5. Contenu et formes d'enseignement

Le module est organisé autour de la thématique *Dialogue tonique et conscience corporelle*. Il articule différents apports disciplinaires (notamment psychomotricité, psychologie, anatomie, physiologie, sciences du mouvement), sous l'angle de plusieurs approches théoriques (p-ex. neurosciences, sensori-motricité, psychodynamique, approches développementales).

Le module aborde le dialogue tonique et la conscience corporelle selon trois axes :

A. Corporéité et relations

Cet axe aborde les processus de subjectivation dans le développement des premiers liens et des modalités d'échange en mettant en évidence l'articulation corps et psyché. Les enseignements sont :

- Premiers liens, modalités d'échanges et milieu humain
- Processus de subjectivation et corporéité

B. Corps et mouvement

Cet axe introduit aux notions de base de l'organisation psychomotrice et du mouvement humain ainsi qu'aux bases neuro-anatomiques et neuro-physiologiques qui les sous-tendent. Les enseignements sont :

- Schéma corporel et approche neuro-psychomotrice
- Notions de base en psychomotricité

C. Travail du jouer

Cet axe pose les cadres et dispositifs de l'intervention professionnelle et permet d'aborder ses bases méthodologiques. Les enseignements sont :

- Le jeu et les objets en psychomotricité
- Les médiations en psychomotricité
- Corps, langage et communications :
 - Présence en relation
 - Méthodologies de l'observation

Chaque axe du module articule enseignements théoriques, mises en situation corporelles et relationnelles ainsi que travail encadré selon une approche interdisciplinaire.

6. Modalités d'évaluation et de validation

Une évaluation sommative réalisée en fin de premier semestre comprenant un:

- a) Travail de réflexion individuel réalisé à domicile ;
- b) Examen sur table comportant 3 questions, une par axe.

Le protocole d'évaluation est remis aux étudiants en début de semestre.

Chaque élément de l'évaluation du module 1 a une valeur de 25 points (le travail à domicile et chaque question de l'examen sur table). Deux règles sont cumulatives pour obtenir la validation du module (note minimale E)

Règle 1 : La somme des points des 4 éléments doit être égale ou supérieure à 60 points.

Règle 2 : le nombre de points de chaque élément doit être égal ou supérieur à 12 points.

La présence à l'ensemble des actes de formation du module est requise pour assurer l'atteinte des objectifs d'apprentissage. Les étudiant-es sont tenu-es de signer la feuille de présence à chaque cours ou, en cas d'absence, de la signaler auprès du secrétariat de filière avec copie à l'enseignant-e, à la coordinatrice de module et à la référente volée.

Concernant la présence sur le terrain ou à l'école, celle-ci est obligatoire à hauteur de 80% minimum du temps de présence planifié. En cas d'absence justifiée ou non correspondant à plus de 20% du nombre d'heures d'enseignement du module, l'étudiant-e devra effectuer un travail complémentaire défini par les enseignant-es concerné-es et la coordinatrice de module.

L'accomplissement du complément conditionne la validation du module qui reste en suspens tant qu'il n'est pas réalisé. Le délai de remise est fixé au plus tard à la fin du semestre dans lequel se déroule le module.

Les cas particuliers ou de force majeure restent réservés.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

7. Modalités de répétition

Lorsque l'étudiant-e obtient la note de F au module, sa situation est rapportée en Équipe Pédagogique. L'étudiant-e est alors informé-e de la non-validation du module par mail ainsi que par courrier recommandé.

L'étudiant-e doit répéter l'évaluation du module dès que possible au regard du calendrier académique. Deux situations se présentent au choix de l'étudiant-e :

- 1) Répéter l'ensemble de l'évaluation soit les 4 éléments
- 2) Répéter seulement les éléments dont l'évaluation n'est pas acquise
 - a. soit si la somme des points aux 4 éléments est supérieure ou égale à 60 points mais qu'une ou plusieurs questions n'ont pas atteint les 12 points minimaux, répéter uniquement les éléments dont le nombre de points est inférieur à 12.
 - b. soit si la somme des points aux 4 éléments est inférieure à 60 points, répéter les éléments qui sont au-dessous de 15 points

L'étudiant-e doit annoncer son choix dans les délais impartis qui lui seront notifiés dans le courrier officiel envoyé en situation d'échec. Si le choix n'est pas annoncé à la coordinatrice de module dans le délai imparti, la deuxième option sera entérinée par la filière.

La répétition de l'évaluation du module vise les mêmes objectifs. Elle ne peut être répétée qu'une seule fois.

Dans le cas où l'étudiant-e obtient la notation F à la deuxième passation après répétition, l'étudiant-e est en situation d'échec définitif et est exclu-e de la filière, conformément à l'article 21 alinéa b du Règlement du Master of Science HES-SO en psychomotricité.

Les abandons sont considérés comme des échecs.

8. Remarques

Pour l'évaluation du module, l'usage de l'intelligence artificielle (IA) est toléré pour le dossier ainsi que pour l'évaluation formative, selon les directives indiquées dans le protocole d'évaluation. En cas d'utilisation,

- les étudiant·e·s assument en tous les cas la pleine responsabilité de leurs travaux, de leurs productions, et doivent être en mesure d'expliquer leurs choix, leur propos ;
- les outils utilisés et les raisons de leur recours (corrections, explications, reformulations, traductions, inspirations) doivent être clairement indiqués (principe de transparence) ; l'infothèque propose un Guide pour le référencement accessible sur son site : Campus > Infothèque > Aide et formations > [Référencer les outils IA](#)
- le principe de protection et de confidentialité des données doit être appliqué de façon stricte et rigoureuse, notamment concernant les données personnelles – ordinaires ou sensibles – les données cliniques et les données institutionnelles.

Tout manquement aux consignes établies sera considéré comme une tentative de fraude et entraînera un échec au module.

9. Bibliographie

La bibliographie du module sera enrichie tout le long du semestre sur la plateforme Moodle ou en cours par les enseignant-e-s.

10. Enseignant-e-s

- A : Premiers liens, modalités d'échanges et milieu humain : Ayala Borghini
- A : Processus de subjectivation et corporéité : Isabelle Charpine
- B : Schéma corporel et approche neuro-psychomotrice : Chantal Junker-Tschopp
- B : Notions de base en psychomotricité : Karinne Baligand et Aline Schoch Prince
- C : Les médiations en psychomotricité : Isabelle Charpine
- C : Le jeu et les objets en psychomotricité : Aude Hussy
- C : Méthodologies de l'observation: Sylvie Wampfler Bénayoun
- C : Présence en relation : Aurélie Schmutz et Gabriela Siegrist

Coordinatrice du module : Chantal Junker-Tschopp

Descriptif validé par la responsable de filière, septembre 2025